

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 MARS 2014**

**Présents ou représentés** : MM. ROSSIERE-ROLLIN, FISTON, Mme BAILLIN, MM. GRISETTO, GIRAULT, MENEZ, PASCUAL MARTIN, Mmes JOYEUX, CHEVILLARD, MM. DUL, TOUBLANC, Mmes MONPOIX, VO VAN, CHABOCHE, MM. ONDOA BELINGA, LAURENT, SANTERRE, BORZUCKI.

**Absents** : Mme BOURG, MM. LECANU, MOREL.

Monsieur DUL Paul est nommé secrétaire de séance.

**COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2013**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

► Approuve le compte de gestion de la commune établi par le trésorier pour l'exercice 2013, dont le résultat figure ci-dessous. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

	<b>Résultat Exercice 2012</b>	<b>Part affectée à Invest. 2013</b>	<b>Résultat 2013</b>	<b>Résultat clôture 2013</b>
Investissement	114 435.64 €		29 616.28 €	144 051.92 €
Fonctionnement	434 021.31 €	270 000.00 €	169 658.43 €	333 679.74 €
<b>TOTAL</b>	<b>548 456.95 €</b>	<b>270 000.00 €</b>	<b>280 912.77 €</b>	<b>477 731.66 €</b>

## COMPTE DE GESTION SERVICE ASSAINISSEMENT 2013

Il en est de même pour le service assainissement, **le conseil municipal, à l'unanimité** :

▶ Approuve le compte de gestion du service assainissement établi par le trésorier pour l'exercice 2013, dont le résultat figure ci-dessous.

	<b>Résultat Exercice 2012</b>	<b>Part affectée à Invest. 2013</b>	<b>Résultat 2013</b>	<b>Résultat clôture 2013</b>
Investissement	104 726.67 €		143 713.87 €	248 440.54 €
Fonctionnement	31 930.20 €	31 930.20 €	11 635.46 €	11 635.46 €
<b>TOTAL</b>	<b>136 656.87 €</b>	<b>31 930.20 €</b>	<b>155 349.33 €</b>	<b>260 076.00 €</b>

## COMPTE DE GESTION SERVICE DES EAUX 2013

Il en est de même pour le service des eaux, **le conseil municipal, à l'unanimité** :

▶ Approuve le compte de gestion du service des eaux établi par le trésorier pour l'exercice 2013, dont le résultat figure ci-dessous.

	<b>Résultat Exercice 2012</b>	<b>Part affectée à Invest. 2013</b>	<b>Résultat 2013</b>	<b>Résultat clôture 2013</b>
Investissement	290 250.25 €		4 604.19 €	294 854.44 €
Fonctionnement	47 058.59 €	47 058.59 €	52 672.85 €	52 672.85 €
<b>TOTAL</b>	<b>337 308.84 €</b>	<b>47 058.59 €</b>	<b>57 277.04 €</b>	<b>347 527.29 €</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2013

Monsieur FISTON, Adjoint, présente le compte administratif 2013 de la commune élaboré par Monsieur le Maire, qui s'établit ainsi :

### 1 – Section de fonctionnement :

Recettes	2 764 929.48 €
Dépenses	2 595 271.25 €
Excédent de l'exercice 2012	434 021.31 €
Part. affecté à invest. 2012	270 000.00 €
<b>Excédent de clôture 2013</b>	<b>333 679.54 €</b>

### 2- Section d'investissement :

Recettes	587 084.71 €
Dépenses	616 700.99 €

Excédent de l'exercice 2012	114 435.64 €
<b>Excédent de clôture 2013</b>	<b>84 819.36 €</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2013.

**COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2013 :**

Monsieur FISTON, Adjoint, présente le compte administratif 2013 du service assainissement élaboré par Monsieur le Maire, qui s'établit ainsi :

*1 – Section de fonctionnement :*

Recettes	124 848.91 €
Dépenses	113 213.45 €
Excédent de l'exercice 2012	31 930.20 €
Part. affecté à invest. 2012	31 930.20 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>11 635.46 €</b>

*2- Section d'investissement :*

Recettes	211 419.68 €
Dépenses	67 705.81 €
Excédent de l'exercice 2012	104 726.67 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>248 440.54 €</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2013 du service Assainissement.

**771592014/02/06 - COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX 2013 :**

Monsieur FISTON, Adjoint, présente le compte administratif du service des eaux élaboré par Monsieur le Maire, qui s'établit ainsi :

*1 – Section de fonctionnement :*

Recettes	80 684.62 €
Dépenses	28 011.77 €
Excédent de l'exercice 2012	47 058.59 €
Part. affecté à invest. 2012	47 058.59 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>52 672.85 €</b>

*2- Section d'investissement :*

Recettes	91 501.31 €
Dépenses	86 897.12 €
Excédent de l'exercice 2012	294 854.44 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>248 440.54 €</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2013 du service des Eaux.

## **DEMANDE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2014**

Vu la liste des catégories d'opération éligibles en 2014 au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu les travaux à envisager en 2014,

Considérant que la commune bénéficie de la majoration de 10 % compte tenu de son potentiel financier,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

▸ de rapporter sa délibération du 30 Janvier 2014 concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

▸ les opérations suivantes :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : Opérations scolaires

*Travaux d'aménagement des salles de classe de l'école élémentaire de l'Auxence pour installation d'un réseau informatique,*

☛ montant de **3 695.00 € HT.**

- 2<sup>ème</sup> catégorie : Défense incendie

*Renforcement du réseau d'eau potable permettant le bouclage centre-ville/école élémentaire*

☛ montant de **46 574.11 € HT**

▸ sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014,

▸ arrête les modalités de financement suivantes :

- |   |                             |                    |
|---|-----------------------------|--------------------|
| • 1 <sup>ère</sup> catégorie – opérations scolaires | <b>Subvention DETR 40 %</b> | <b>1 478.00 €</b>  |
| • 2 <sup>ème</sup> catégorie – défense incendie     | <b>Subvention DETR 35 %</b> | <b>16 300.94 €</b> |

La partie non subventionnée sera autofinancée.

## **INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS**

**Considérant** que la rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales est assurée soit en indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour ceux des agents pouvant y prétendre, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections calculée réglementairement sur la base de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

1<sup>er</sup> : d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui en raison de leur grade ou de leur indice sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

2<sup>e</sup> : d'assortir, au montant mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie en vigueur à ce jour et actualisé au 1er juillet 2010 (1 078,72 € : 12 = 89,89 €), un coefficient multiplicateur de 8 de façon à déterminer un crédit par bénéficiaire et par tour de scrutin.

3<sup>e</sup> : d'autoriser l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **1. Tenue des bureaux de vote**

Il est procédé à l'établissement de la tenue des bureaux de vote des élections municipales des 23 et 30 Mars prochains par les conseillers municipaux.

## **2. Travaux Boulevard du Nord**

Monsieur DUL fait un rapide point sur les travaux Boulevard du Nord dont le chantier d'enfouissement des réseaux se termine. Les travaux de mise en place des luminaires par l'entreprise DRTP vont suivre.

## **3. SMETOM**

Monsieur DUL, délégué au SMETOM : syndicat de collecte des ordures ménagères, rend compte de la dernière assemblée au cours de laquelle il a été décidé de ne pas augmenter la contribution aux communes, seule la base change en fonction des nouvelles constructions.

## **4. Parking et City Stade**

Monsieur le Maire précise que les travaux de stationnement rue des Ecoles, à l'emplacement du mini-club, sont achevés, l'implantation des structures du City Stade vont pouvoir commencer ce printemps.

## **5. Remerciements de Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers municipaux pour leur implication au sein du conseil durant ce mandat qui s'achève et adresse un mot en particulier pour les conseillers qui ne se représentent pas (Mmes BAILLIN, CHABOCHE, MM. FISTON, SANTERRE, LECANU, MOREL).

Une pensée toute particulière est adressée à Florence FREY, conseillère municipale, décédée brutalement en début de mandat et à Fabrice GRESSSENT qui a dû démissionner pour raisons personnelles.